

# Exercice des droits de vote

RAPPORT 2022  
LFAM  
LFSAM



**LA FRANÇAISE**  
INVESTING TOGETHER

Être un investisseur responsable c'est être attentif aux éléments de durabilité dans la phase de préinvestissement et regarder les entreprises qui pourraient faire partie d'un portefeuille en intégrant dans les analyses les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Mais le travail de l'investisseur responsable ne s'arrête pas une fois prise la décision d'investir. En tant qu'investisseur actif, il se doit d'accompagner l'entreprise dans ses évolutions, de lui demander de rendre des comptes, de dialoguer avec elle. Parmi les outils à sa disposition une fois l'investissement effectué, l'exercice des droits de vote en est un particulièrement important, notamment par le signal qu'il donne, et par le dialogue qu'il initie avant comme après le vote.

« Bien gérer c'est aussi bien voter ».

Ce document rend compte de l'exercice des droits de vote des sociétés de gestion La Française Asset Management ("LFAM") et de La Française Systematic Asset Management ("LF SAM") au cours de l'exercice 2022, au regard de la politique de vote définie par les sociétés de gestion pour 2022. Cette politique de vote a vocation à être revue et à évoluer lors de chaque nouvelle saison de vote. Sa dernière version, pour la saison de vote 2023 est disponible [ici](#).

## I. LES CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS DE LA SAISON DE VOTE 2022

Globalement, LFAM et LF SAM se sont prononcées lors de 95,4% des Assemblées Générales et sur 96,2% des résolutions présentées en 2022.

En particulier, en 2022, LFAM s'est prononcé lors de 98,9% des Assemblées Générales et sur 99,2% des résolutions présentées, soit pour 370 sociétés sur les 374 détenues en portefeuille, un résultat très proche de notre objectif de 100% de vote aux AG.

En 2022, LF SAM s'est prononcé lors de 91,1% des Assemblées Générales et sur 90,6% des résolutions présentées, soit pour 329 sociétés sur les 363 détenues en portefeuille.

L'analyse des résolutions sur lesquelles nous nous sommes exprimées fait ressortir les éléments suivants.

Le pourcentage de résolutions, qu'elles soient issues du management ou des actionnaires, sur lesquelles LFAM/LF SAM a voté contre la recommandation du management est de 29,2%, une proportion relativement stable par rapport à 2021. Plus précisément, parmi les résolutions présentées par les actionnaires, certes peu nombreuses en proportion, ce pourcentage de vote contre le management s'est élevé à 62,3%. Enfin, au cours des 467 AG soit près de 79% d'entre elles, LFAM/LF SAM s'est exprimé à au moins une reprise contre une des résolutions présentées au vote.

Parmi les résolutions présentées par le management et pour lesquelles LFAM/LF SAM a voté contre les préconisations du management 47% concernaient plus particulièrement la réélection de dirigeants, 22% les opérations en capital et 19% la rémunération.

Les résolutions présentées par les actionnaires et pour lesquelles LFAM/ LF SAM a voté contre les recommandations du management portaient majoritairement sur des résolutions à caractère social (entendu au sens large soit en lien avec les dons à des partis politiques, la diversité, les droits civiques, les droits de l'homme, la santé/sécurité ou le lobbying) avec plus de 50% des résolutions votées, puis les résolutions à caractère environnemental pour 11% ainsi que celle liées à l'élection/la réélection de dirigeants (11% également).

Pour plus d'informations, le détail des votes de LFAM et de LF SAM sur les années écoulées est disponible sur notre [site internet](#).

Enfin, LFAM et LF SAM ont estimé ne pas avoir été, lors de la saison de vote 2021, dans l'incapacité de respecter les principes fixés dans leur document « politique de vote ».

## II. LES GRANDES TENDANCES DE 2022 ET L'ACTUALITE DE 2023

### Les grandes tendances de 2022 en Europe<sup>1</sup>

2022 aura vu la confirmation de la tendance aux résolutions 'say-on-climate', ces votes consultatifs portant sur les objectifs environnementaux et stratégies climat des entreprises. Si en 2020 ils avaient été le fait uniquement de résolutions portées par les actionnaires, en 2021 treize entreprises européennes ont d'elles-mêmes proposé des 'say-on-climate' et désormais 31 en 2022. Alors qu'en 2021, ces résolutions étaient le fait d'entreprises de secteurs en général carbo-intensifs, en 2022 le secteur financier a largement participé au dépôt de telles résolutions. Le taux d'approbation de ces résolutions a encore été massif, mais le taux de vote contre a significativement augmenté avec un taux médian de 19,4% en 2022 contre de 4,7% en 2021, preuve d'une exigence accrue des actionnaires en la matière. Ce qui était apparu comme acceptable en 2021 ne l'est plus en 2022, et en particulier les exigences se sont accrues du côté des actionnaires sur l'intégration du scope 3 dans les plans de transition présentés.

La diversité dans les Conseils d'Administration a été un autre élément important de la saison de vote en 2022. Celle des Conseils d'Administration qui continue de s'améliorer en lien avec les exigences réglementaires notamment. Cette saison a -enfin- vu de réels progrès dans les pays germanophones. Mais la nouveauté vient de l'attention portée à la diversité dans le management, peut-être en anticipation de réglementation à venir.

Enfin la rémunération reste au cœur de beaucoup des résolutions présentées en CA. Pour la première fois en Allemagne, les actionnaires ont pu s'exprimer sur des rapports sur la rémunération dans le cadre de la mise en œuvre de SRD-II. Et dans près de la moitié des cas (45%), plus de 25% des actionnaires se sont opposés à ces rapports, un chiffre très élevé.

Enfin SRD-II qui devait pousser à une participation accrue aux AG (dont bon nombre ont été à nouveau virtuelles en 2022) n'a pas eu l'effet escompté : le taux moyen de participation aux AG a certes atteint un taux record de 71,4% mais la hausse n'est que de 0,9% par rapport à 2019, soit avant la mise en œuvre de SRD-II. Un résultat certes un peu décevant mais qui dénote aussi une réelle tendance de fond à la hausse de la participation qui devrait finalement porter des fruits à long terme.

Le taux moyen de votes contre les résolutions soutenues par le management est resté relativement stable (enregistrant une légère baisse sans doute du fait d'un moins grand nombre de résolutions fortement contentieuses). Le nombre de résolutions déposées par les actionnaires est resté stable à 28, mais avec une hausse notable des résolutions à caractère environnemental.

<sup>1</sup> Source : ISS 2022 European Voting Results Report et 2022 Proxy Season Review Continental Europe

En Europe, ce sont les résolutions 'say-on-climate' qui feront à nouveau et encore plus l'objet de toutes les attentions en 2023 : de nombreuses coalitions ou ONG appellent à la vigilance et une exigence sur le contenu des résolutions proposées à ce vote consultatif, et notamment en France le FIR, Forum pour l'Investissement Responsable qui publie une [tribune](#) en ce sens pour la 2<sup>ème</sup> année et dont le Groupe La Française est signataire.

La diversité devrait rester un thème d'actualité tout comme la rémunération avec la montée en puissance du lien entre rémunération et objectifs liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et particulièrement climatiques.

## II. L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE VOTE LFAM ET LF SAM EN 2023

Le Groupe Française est très impliqué dans la lutte contre le changement climatique et a développé une expertise et un savoir qu'il souhaite mettre au service de ses clients. Ainsi le Groupe a mis en place et anime depuis 8 ans un cercle de réflexion et de discussions entre investisseurs autour de la décarbonation. Le Groupe est également membre de la coalition Climate Action 100+ depuis sa création en décembre 2017. Nous pensons qu'il est de notre devoir de proposer des solutions d'investissements permettant de participer à la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique et c'est dans cet esprit que La Française a créé il y a bientôt 8 ans une gamme de fonds dédiés à cette thématique : la gamme Carbon Impact.

Depuis 2017 LFAM a mis en œuvre une politique de vote spécifique *Custom Policy* correspondant à ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte une attention particulière à certaines thématiques en lien avec l'environnement (climat), le social (diversité, écarts de rémunération) et la gouvernance (indépendance, rémunération variable). Cette politique s'applique depuis 2021 à LF SAM également. Elle est mise à jour chaque année, a été complétée fin 2022 et aborde 5 thèmes applicables sur la saison de vote 2023 :

◆ **Le climat (E)** : vote contre l'approbation des comptes d'entreprises, quel que soit leur secteur, ne répondant pas au questionnaire du CDP (ex Carbon Disclosure Project) sur le climat et si le secteur est concerné, au questionnaire sur l'eau ou celui sur les forêts ; vote contre l'approbation des comptes d'entreprises des secteurs (hors énergie ou secteurs non-couverts par SBTi<sup>2</sup>) qui ne s'engagent pas à mettre en place un objectif de réduction des émissions de CO2 « SBT - Science Based Target » ; vote contre les entreprises des secteurs carbo-intensifs ne déposant pas de résolutions « say on climate ».

◆ **La diversité (S)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration (CA) si à l'issue de ce vote le CA ne compte pas au moins 40% de femmes.

---

<sup>2</sup> SBTi : Science Based Target initiative : [Ambitious corporate climate action - Science Based Targets](#)

◆ **L'indépendance du CA (G)** : vote contre l'élection de membres non indépendants dans les divers comités si :

- a. A l'issue du vote le comité d'audit n'est pas composé de 100% de membres indépendants.
- b. A l'issue du vote le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants.
- c. A l'issue du vote le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants.

◆ **Le cumul des mandats (G)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection.

◆ **La rémunération (G)** : vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le PDG ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si le 'pay ratio' c'est-à-dire le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian n'est pas publié par l'entreprise

Au regard de la saison 2022, nous renforçons nos exigences notamment en lien avec les stratégies climatiques des entreprises en exigeant des objectifs climatiques validés par la science et des stratégies climatiques soumises au vote des actionnaires. En matière de justice sociale, nous introduisons une exigence de publication du 'pay ratio'.

*LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 314 024 019, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, le 1er juillet 1997, Sous le n° GP 97-76, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS*

*LA FRANÇAISE SAM (Systematic Asset Management) a German company with a share capital of 2.556.500 euros, with its registered office located at Taunusanlage 18 (main Building) 60325 Frankfurt am Main, Germany, registered in Frankfurt am Main under number HRB34125*

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Cette publication est destinée aux investisseurs professionnels et non-professionnels au sens de la directive MIF. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française.



128, bd Raspail 75006 Paris – France - Tél. +33 (0)1 44 56 10 00

480 871 490 RCS PARIS

[www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

